



VSS
ASVTS
TVS

Veteranenbund Schweizerischer Sportschützen
Association Suisse des Vétérans Tireurs Sportifs
Tiratori Veterani Sportivi Svizzeri

Extraits des règlements et des Dispositions d'exécution pour la Maîtrise décentralisée C 10 m Debout bras franc (MVC 10 m)

Organisateur responsable :

Jan BRITT, Via Pollini 13B, 6850 Mendrisio, 079 685 09 42, jan.britt@bluewin.ch

Participation :

Seuls les membres d'une section de l'ASVTS peuvent participer.

Catégories :

Catégorie 1 : 55 – 69 ans pour les seniors et vétérans

Catégorie 2 : 70 ans et plus pour les seniors-vétérans

Inscription :

Le versement de la finance de tir en indiquant l'adresse exacte, la date de naissance, la section ASVTS et la mention « cibles » ou « étiquette » tient lieu d'inscription. Après réception du versement, 8 cibles numérotées ou une étiquette autocollante seront expédiées avec les informations nécessaires.

Finance de tir pour le tour de qualification (tour à domicile) :

CHF 18.- sont à virer en faveur de l'Association Suisse des Vétérans Tireurs Sportifs, 1400 Yverdon-les-Bains (IBAN CH51 8080 8004 2304 3409 3).

Délais :

Les participants à la finale doivent retourner les cibles ou les bandes imprimées jusqu'au 10 février. Les autres participants peuvent retourner les cibles ou les bandes imprimées jusqu'au 31 mars.

Programme :

40 coups, un coup par visuel. Pour les bandes imprimées des installations électroniques, les premiers coups doivent être visibles sur l'étiquette.

Sur la première cible de concours, ou sur l'étiquette, la participation ou la renonciation à la finale est à cocher dans le champ prévu à cet effet.

Contrôle des impacts :

Il est effectué par l'organisateur et il est définitif. Les impacts ne peuvent pas être jaugés ni modifiés d'une façon ou une autre.

Classements et distinctions :

Un palmarès du tour à domicile est établi séparément pour chaque catégorie.

Distinctions :

Carte-couronne à CHF 12.00

Carte-couronne à CHF 10.00

Carte-couronne à CHF 8.00

Carte-couronne à CHF 6.00

Catégorie 1 :

375 points et plus

361 – 374 points

345 – 360 points

325 – 344 points

Catégorie 2 :

360 points et plus

346 – 359 points

330 – 345 points

310 – 329 points

Finale :

La finale a lieu au début du mois de mars. Les mieux classés du tour de qualification (tour à domicile) des deux catégories sont personnellement invités à participer à la finale. En cas de renoncement, il sera tenu compte des viennent-ensuite.